

Bruxelles, le 12 mai 2023
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0413(CNS)**

**9204/23
ADD 1**

**FISC 83
ECOFIN 419**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Conseil
Objet:	Directive modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal (DAC8) - Orientation générale

DÉCLARATION DE LA BELGIQUE

"La Belgique accueille avec satisfaction la nouvelle mise à jour de la directive relative à la coopération administrative (DAC) et la soutient pleinement. Cette nouvelle directive constitue une nouvelle étape importante pour renforcer l'échange d'informations en matière fiscale. Il est essentiel pour nous que chacun paie sa juste part d'impôts, y compris les entreprises et les particuliers qui utilisent des crypto-actifs et de la monnaie électronique.

Nous marquons notre accord sur le texte de compromis final sur la DAC8.

Dans le même temps, nous estimons que nous devons rechercher des moyens de permettre aux administrations fiscales de retracer et d'identifier les faits générateurs de l'impôt de la manière la plus efficace possible. Cela s'applique, en particulier, à l'obligation légale d'inclure en temps utile les numéros d'identification fiscale (NIF) dans le cadre de l'échange automatique et obligatoire d'informations relatives aux déclarations pays par pays conformément à la directive 2011/16/UE (DAC4).

Nous estimons qu'il est fortement recommandable que tous les États membres fassent usage de la possibilité de commencer à appliquer la déclaration du NIF à partir du 1/1/2024, compte tenu du bon fonctionnement des régimes de protection prévus par la directive relative au "Pilier 2" (directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union).

Enfin, nous invitons la Commission à assurer le suivi de cette question et à tenir compte de la présente déclaration dans les futures modifications de la DAC."
